

RETOUR SUR LE COLLOQUE « PROTÉGER ET METTRE EN ŒUVRE LES DROITS DES ENFANTS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ »

L'UNICEF France a organisé, le 12 avril 2023, un colloque intitulé « *Protéger et mettre en œuvre les droits des enfants en situation de précarité* », avec le soutien de Michèle Peyron et Isabelle Santiago, Vice-présidentes de la Délégation aux droits des enfants. Un an après l'adoption du plan d'action français pour la mise en œuvre de la Garantie européenne pour l'enfance et dans un contexte de renouvellement des politiques nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, cette journée fut l'occasion de :

- Faire un état de lieux de la situation des enfants les plus vulnérables au regard de leurs droits ;
- Dresser un bilan des politiques publiques existantes ;
- Formuler des recommandations pour une politique ambitieuse de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants.

OUVERTURE : FAISONS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS UNE PRIORITÉ !

INTERVENANT.ES : Charlotte CAUBEL, Secrétaire d'Etat auprès de la Première Ministre en charge de l'Enfance ; Michèle PEYRON, députée, Vice-présidente de la Commission des affaires sociales et de la Délégation aux droits des enfants ; Isabelle SANTIAGO, députée, Vice-présidente de la Commission de la défense nationale et des forces armées ; Adeline HAZAN, Présidente de l'UNICEF France.

Aujourd'hui en France, **un enfant sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté**. Cela représente près de 3 millions d'enfants. Alors que le contexte économique et social de ces trois dernières années marquées par une succession de crise (*crise sanitaire, hausse des prix alimentaires et de l'énergie*) a exacerbé les inégalités et fait peser un risque important d'augmentation de la pauvreté infantile, **combien seront-ils demain ?**

Si nous manquons de recul pour réaliser de telles prévisions, **certains indicateurs sont d'ores et déjà au rouge et doivent nous alerter**. C'est notamment le cas de la situation préoccupante de la pauvreté dans les collectivités territoriales d'Outre-mer qui touche **8 enfants sur 10 à Mayotte et 6 enfants sur 10 en Guyane**. C'est aussi le cas du nombre croissant d'enfants sans-domicile ou de nourrissons pris en charge par l'aide alimentaire.

La pauvreté a des conséquences très concrètes sur les enfants. C'est une « *violence protéiforme* » a déclaré Isabelle Santiago. Elle affecte leur bien-être et leur développement, entrave l'effectivité de leurs droits fondamentaux comme le droit à la santé ou à l'éducation, et a une incidence durable et déterminante sur son avenir.

« La pauvreté des enfants mérite ainsi une attention particulière qui doit se concrétiser par la mise en œuvre de politiques et de programmes ambitieux, tenant pleinement compte de leurs droits et de leur intérêt supérieur ». – Adeline Hazan.

L'Union européenne s'est fixée pour objectif de réduire de 15 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale, **dont au moins 5 millions d'enfants**. L'Union s'est ainsi dotée d'une **Garantie européenne pour l'enfance** visant à **lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants** en leur garantissant un accès effectif aux services essentiels. A l'occasion de la Présidence française de l'Union européenne, en avril 2022, la France a été l'un des premiers États membres à soumettre son **plan d'action**

pour la mise en œuvre de la Garantie enfance à la Commission européenne. Cependant, un an après, **les engagements pris par la France n'ont toujours pas trouvé de traduction concrète.**

- ▶ Face à ces constats et dans un contexte de renouvellement des politiques nationales de lutte contre la pauvreté, Adeline Hazan, a appelé le Gouvernement à se saisir de l'opportunité que représente le **Pacte des Solidarités** pour **mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de la Garantie européenne pour l'enfance**, et de **faire de la lutte contre la pauvreté des enfants une priorité nationale.**

« La lutte contre la pauvreté des enfants est une responsabilité collective et doit mobiliser l'ensemble des acteurs, tant au niveau national qu'aux niveaux départemental et communal où elle prend tout son sens. Ce n'est qu'avec la mobilisation de tous que nous pourrons garantir à chaque enfant des conditions de vie dignes et respectueuses de leurs droits » - Adeline Hazan, Présidente de l'UNICEF France.

TABLE-RONDE 1 : ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT

INTERVENANT.ES : Pauline JALARD, Directrice de la mission hébergement à la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement ; Nathalie LATOUR, Directrice générale de la Fédération des acteurs de la solidarité ; Stéphanie TOCQUE, Directrice des équipes mobiles du Samusocial de Paris ; Manuel DOMERGUE, Directeur des études à la Fondation Abbé Pierre ; Julie LIGNON, Chargée de plaidoyer et programme Lutte contre la pauvreté des enfants à l'UNICEF France.

Depuis plusieurs années, les associations, les pouvoirs publics et les personnes concernées constatent un **accroissement des difficultés d'accès au logement**, notamment dues à une pénurie de logements abordables. De cette situation découle une saturation du dispositif d'hébergement et l'impossibilité de pourvoir l'ensemble des demandes adressées au 115. Cela se traduit inévitablement par une **augmentation du nombre de personnes sans-abri, notamment de familles avec enfants.**

Quelques chiffres au 20 mars 2023¹ :

- La nuit du 20 mars 2023, **1559 enfants dont les parents avaient sollicité le 115 pour une demande d'hébergement sont restés sans solution** faute de places disponibles ou adaptées.
- Les enfants représentent plus de la moitié des personnes en famille hébergées chaque jour, soit **45 599 enfants hébergés**. En moyenne, **12 000 enfants de moins de 3 ans** sont hébergés chaque jour.
- Plus de **80%** des personnes en hôtel sont des personnes en famille et **les enfants représentent 50 % d'entre elles**. En moyenne, **9 000 enfants de moins de 3 ans** sont à l'hôtel et **2 500** dans le dispositif d'hébergement d'urgence.

Rappelons ici que l'hébergement hôtelier est généralement **inadapté à la vie familiale et aux besoins des enfants**, *a fortiori* lorsqu'il se prolonge dans le temps. Selon Stéphanie Tocqué, les ménages accompagnés par le Samusocial restent **en moyenne 6 ans dans les dispositifs.**

¹ [Chiffres communiqués par la Fédération des acteurs de la solidarité.](#)

Autres données détaillées disponibles dans le [Baromètre FAS / UNICEF de septembre 2022.](#)

Bien que non exhaustives, ces données sont révélatrices d'une **crise du logement et de l'hébergement qui perdure** et dont les enfants sont des victimes collatérales.

« Le fait d'être sans-abri, de vivre dans une chambre d'hôtel exigüe ou dans un logement insalubre, confronte les enfants à des conditions de vie dégradées qui engendrent d'importantes répercussions sur son développement et sur sa santé physique et mentale à court, moyen et long terme. En cela, l'absence de domicile et plus largement le mal-logement constituent une violation des droits de l'enfant. Plus généralement, l'absence de logement, la précarité et l'insécurité qui en découlent, affectent l'ensemble des environnements dans lesquels évoluent les enfants : l'environnement familial, scolaire, social et amical ... »² - Julie Lignon.

Bien que le Gouvernement ait renoncé à son projet de supprimer 14 000 places d'hébergement pour maintenir un niveau historique d'environ **200 000 places**, et malgré une importante mobilisation de l'Etat, des collectivités territoriales et du secteur associatif durant l'hiver 2023, force est de constater que **l'objectif « 0 enfants à la rue » fixé par le Ministre du Logement en octobre dernier n'est pas atteint.**

Pour répondre aux constats d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence sur les territoires, en 2017 l'Etat s'est doté **d'un plan Logement d'abord** ayant pour ambition de favoriser un accès plus direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes. **« Avec le plan Logement d'abord, 444 000 personnes dont 100 000 enfants ont accédé au logement. C'est un réel progrès, aussi au bénéfice des enfants »** a souligné Pauline Jalard. Les intervenant.es de la table-ronde pointent toutefois **un manque de cohérence dans la politique du Logement d'abord** (notamment avec une accélération des expulsions locatives ou encore la baisse des aides personnalisées au logement) et **un manque d'ambition dans la production de logements à loyers abordables**. Nathalie Latour et Stéphanie Tocqué ont par ailleurs dénoncé un **délaissement de l'accompagnement médico-social des personnes**.

RECOMMANDATIONS :

- ▶ **Mettre en œuvre une politique structurelle de l'hébergement et du logement**, sortant des logiques d'urgence et de saisonnalité, et reposant sur des connaissances actualisées de la population sans-domicile. L'UNICEF France a notamment appelé la Délégation aux droits des enfants à **réaliser une mission d'information sur les enfants sans-abri**.
- ▶ Toute ambition de réduction du sans-abrisme devrait en premier lieu s'accompagner **d'investissements importants pour intensifier la production de logements abordables**.
- ▶ Cela suppose par ailleurs de **lever les freins administratifs et financiers à l'accès et au maintien dans le logement - régularisation, renforcement des aides sociales, lutte contre le non-recours aux droits ...**
- ▶ Cette politique structurelle devra **tenir pleinement compte de l'ensemble des besoins et droits de l'enfant :**

² Pour aller plus loin, consultez le rapport [« Grandir sans chez-soi : quand l'exclusion liée au logement met en péril la santé mentale des enfants »](#), (Octobre 2022).

- Renforcer les dispositifs visant à *aller vers* les enfants en familles sans-domicile pour favoriser leur repérage et orientation vers le droit commun.
- Garantir un accueil inconditionnel des enfants et des familles en hébergement, respectueux de leurs droits. Cela passe notamment par la substitution progressive des places adaptées aux enfants et aux familles aux nuitées hôtelières. Dans l'attente d'une substitution totale, développer un programme spécifique d'accompagnement des enfants et familles vivant à l'hôtel.
- Garantir un accompagnement global, pluridisciplinaire et sans rupture, prenant en considération les besoins spécifiques des enfants. L'UNICEF France recommande de mettre en place des référents « enfance-famille » au sein des SIAO pour coordonner l'ensemble des acteurs impliqués dans l'orientation et l'accompagnement des familles sans-domicile (éducation, santé, protection de l'enfance, soutien à la parentalité, etc.)

TABLE-RONDE 2 : ACCÈS AUX SOINS POUR LES ENFANTS LES PLUS VULNÉRABLES

INTERVENANT.ES : Adrien TAQUET, ancien Secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux familles, co-président du Comité d'orientation des Assises nationales de la pédiatrie et de la santé de l'enfant ; Luc GINOT, Directeur Santé publique de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ; Houda MERIMI, Responsable du pôle qualité des pratiques en santé à Médecins du Monde ; Sarah BEN SMIDA, Chargée de plaidoyer et programme Santé mentale à l'UNICEF France.

L'enfance est une période essentielle du développement et offre ainsi l'opportunité de **poser les bases d'une bonne santé physique et mentale, et de prévenir et lutter contre les inégalités sociales de santé.**

Il n'est pas aisé d'appréhender les inégalités sociales de santé. Celles-ci peuvent se mesurer à travers une approche territoriale ou en fonction des consultations pédiatriques (« loi inversée des soins ») mais le manque de données sur les enfants en situation de grande pauvreté complique la tâche. Les intervenant.es de cette table-ronde identifient tout de même **certains groupes d'enfants particulièrement vulnérables** : les enfants en situation de pauvreté, les enfants sans-domicile ou mal-logés, ou encore les enfants qui bénéficient ou devraient bénéficier d'une protection institutionnelle (ASE, justice), notamment les mineurs non accompagnés. **Ces enfants sont non seulement souvent confrontés à des conditions de vie dégradées affectant leur état de santé, mais ils rencontrent également de nombreux obstacles dans l'accès aux soins.**

Observations de terrain³ :

- **87 % des mineurs** accueillis en première visite au sein des centres d'accès aux soins et d'orientation (Caso) de Médecins du Monde ne bénéficient **d'aucune couverture maladie.**
- Outre l'absence de couverture maladie, **les obstacles d'accès aux soins sont nombreux** : méconnaissance du système de soin, dispositifs de soins non adaptés (notamment pour les personnes allophones), ruptures dans le parcours de soin dues à l'instabilité résidentielle, etc.
- Conséquence de ce faible accès à une assurance maladie, des obstacles rencontrés et de la précarité, **la santé des mineurs reçus en Caso est dégradée, avec une prévalence des pathologies aiguës.**

³ Informations recueillies par Médecins du Monde au sein des Centres d'accès aux soins et d'orientation (Caso). Pour aller plus loin, consultez [l'Observatoire de l'accès aux droits et aux soins 2022 de Médecins du Monde](#).

- Les mineurs non accompagnés (représentant 38% des mineurs accueillis en Caso) sont particulièrement vulnérables⁴. **48% des mineurs non accompagnés** reçus en Caso et ayant réalisé une consultation de médecine générale **présentent au moins une pathologie chronique**. **57% présentent au moins une pathologie aiguë**.
- Médecins du Monde observe par ailleurs une **vulnérabilité accentuée en Guyane et à Mayotte** : surmortalité infantile, malnutrition et insécurité alimentaire, insuffisance de services pédiatriques et de personnels de santé dans les structures scolaires, etc.

Aux difficultés mentionnées ci-dessus s'ajoute le manque criant de professionnels de santé auquel est confrontée l'ensemble de la population, et qui renforce les difficultés d'accès aux soins pour les enfants les plus vulnérables⁵.

« Quand il ne reste que 6 000 pédiatres, 700 médecins scolaire et au vu de l'importante crise que traverse la PMI⁶, bouger le numerus clausus ne suffit pas. Il faut rebâtir le socle sinon c'est le système de santé dans son ensemble qui ne fonctionnera pas » - Adrien Taquet.

Si certaines avancées sont notables, notamment la structuration d'un **parcours des 1000 premiers jours** se voulant répondre au principe « d'universalisme proportionné » (accompagnement universel pouvant être renforcé en cas de vulnérabilités particulières), **un investissement de 100 millions d'euros dans la protection maternelle et infantile**, ou encore une **meilleure prise en compte de la santé mentale des enfants suite à la crise sanitaire**, deux défis majeurs demeurent. D'une part, le renforcement de l'offre de soins de santé de l'enfant sur l'ensemble du territoire, et d'autre part le renforcement de l'accès aux soins des publics les plus vulnérables. **Le futur Pacte des Solidarités et la tenue prochaine des Assises de la santé de l'enfant devront répondre à ces enjeux.**

RECOMMANDATIONS :

- ▶ **Renforcer la médecine scolaire et la protection maternelle et infantile**, deux institutions au rôle social et préventif essentiel pour réduire les inégalités sociales de santé. La pertinence du principe « d'universalisme proportionné »⁷ auquel répond notamment la protection maternelle et infantile a été relevée à plusieurs reprises.
- ▶ **Développer et pérenniser les dispositifs visant à aller vers** les enfants les plus vulnérables et éloignés du système de santé ainsi que la **médiation en santé** ; dispositifs particulièrement adaptés et aux résultats probants pour favoriser l'accès aux soins.
- ▶ **Améliorer la prise en charge** des enfants en situation de précarité en garantissant un **accompagnement pluridisciplinaire** prenant en considération les besoins médico-psycho-sociaux des

⁴ Pour aller plus loin, consultez le rapport inter associatif [« En finir avec les violations des droits des mineurs isolés. 90 propositions pour une meilleure protection »](#) (janvier 2023).

⁵ Pour en savoir plus sur le manque de professionnels de la santé mentale, consultez la seconde partie du rapport [« Grandir sans chez-soi : quand l'exclusion liée au logement met en péril la santé mentale des enfants »](#), (Octobre 2022).

⁶ Pour en savoir, consultez le rapport de Michèle Peyron [« Pour sauver la PMI, agissons maintenant ! »](#) (2019)

⁷ Principe visant à offrir des interventions universelles destinées à l'ensemble de la population, avec des modalités ou une intensité qui varie selon les besoins.

enfants, dans une approche intégrée. Cela nécessite par ailleurs de déployer des moyens professionnels d'interprétariat.

- ▶ Relever le défi de la santé mentale en créant une culture commune du « prendre soin » (notamment par l'élargissement du cercle d'acteurs pouvant avoir un rôle dans la promotion de la santé, la prévention et la détection des troubles), ainsi qu'en renforçant l'offre de soins et leur qualité.
- ▶ Former les professionnels de santé aux besoins spécifiques des enfants en situation de précarité.
- ▶ Favoriser la participation des enfants aux décisions qui concernent leur santé, dans le cadre de leur parcours de soins et de l'élaboration des politiques publiques de santé.

TABLE-RONDE 3 : ACCES A L'EDUCATION ET SCOLARISATION DES ENFANTS LES PLUS VULNÉRABLES

INTERVENANT.ES : Jean-Paul BACHELOT, Conseiller éducation et droits de l'enfant à la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement ; Gilles SERAPHIN, Professeur des Universités, Directeur du Centre de recherches Education et Formation à l'Université Paris Nanterre ; Aude JOLIVEL, Médiatrice scolaire à l'association Ecole Enchantée ; Céline HEIN, Chargée de plaider et programme Education à l'UNICEF France ; Ana STUPARU, Représentante du collectif #EcolePourTous ; Clarisse DA SILVA, Représentante de l'association Effet Morpho et Jeunesses autochtones.

Si les taux de scolarisation sont très élevés en France, les chiffres masquent d'importantes inégalités. **Certains enfants, en particulier les enfants sans-domicile, les mineurs non accompagnés, les enfants en situation de handicap ou encore les enfants en conflit avec la loi, rencontrent des obstacles pour accéder à l'école et ou pour poursuivre une scolarité continue.** Cette situation est encore plus flagrante dans certains territoires de la République, notamment à **Mayotte et en Guyane.**

Les obstacles susmentionnés sont de différentes natures : refus de scolarisation ; ruptures dans le parcours scolaire liées à une forte instabilité résidentielle ; distance géographique, culturelle et parfois linguistique entre les familles et l'institution scolaire ; manque d'infrastructures et d'accès aux services essentiels liés à la scolarité (transports, restauration et hébergement scolaire) ; etc.

« Quand on est arrivé en France, on est directement allé en bidonville. Non pas parce qu'on le souhaitait mais parce qu'on n'avait pas le choix. Et puis on m'a refusé l'accès à l'école car je n'avais pas la possibilité d'avoir une attestation de domicile. Quand je voyais les autres enfants et jeunes passer devant moi pour aller à l'école, je vivais cela comme une humiliation. Après six mois, grâce à une assistante sociale, j'ai réussi à aller à l'école en classe UPE2A. Au bout de quelques mois, je devais à nouveau changer d'école car le terrain sur lequel je vivais devait se faire expulser » - Ana Stuparu.

« Il faut rappeler qu'il n'y a que deux collèges dans les territoires de l'intérieur [Guyane] et aucun lycée. A partir de la seconde, on doit aller sur le littoral. Lorsqu'ils arrivent sur le littoral, les lycéens amérindiens passent par un dispositif piloté par la CTG [collectivité territoriale de Guyane] : celui des familles hébergeantes. Ce ne sont pas exactement des familles d'accueil. C'est plutôt un dispositif défailant. Lorsque les enfants sont scolarisés, il y a des décrochages car l'environnement des familles hébergeantes n'est pas adapté. L'éloignement des familles est douloureux pour les

enfants, certains finissent par tomber dans la drogue ou dans d'autres addictions.» - Clarisse Da Silva

Les intervenant.es ont toutefois mis en avant certaines avancées comme le [décret du 29 juin 2020](#) précisant les pièces justificatives pouvant être demandées à l'appui d'une demande d'inscription scolaire et limitant ainsi les demandes abusives (les intervenant.es ont néanmoins pointé la persistance occasionnelle des refus de scolarisation). Une autre avancée mise en avant par les intervenants est la [médiation scolaire](#), mise en œuvre dans le cadre de la politique nationale de résorption des bidonvilles et visant à **accompagner les enfants vers et dans l'école**. Depuis la création de ce dispositif, 42 médiateurs ont été déployés sur 15 départements, et **3 000 enfants vivant en bidonvilles ont été scolarisés, dont 2 856 bénéficiant d'un accompagnement**. Faisant état de résultats probants, Jean-Paul Bachelot a indiqué la volonté de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement de pérenniser ce dispositif.

Aux obstacles mentionnés ci-dessus s'ajoute **l'invisibilité des enfants non scolarisés dans les statistiques publiques** qui constitue un frein majeur au développement de solutions adaptées. Depuis 2019, l'UNICEF France propose ainsi que soit constitué un **observatoire national de la non-scolarisation**, décliné territorialement et en charge de veiller à l'effectivité du droit à l'éducation des enfants et adolescents éloignés de l'école. Gilles Séraphin, professeur des Universités et Directeur du Centre de recherches Education et Formation, a également souligné l'intérêt d'un tel observatoire qui permettrait non seulement de **répondre à un enjeu de visibilité, mais aussi d'adaptation des politiques publiques** aux besoins réels des enfants concernés. Pour ce faire, l'observation devra avant tout porter sur les enfants et leur parcours, associer l'ensemble des parties prenantes (en particulier la société civile), et s'appuyer sur l'existant. Gilles Séraphin a par ailleurs insisté sur la nécessité d'observer **la non-scolarisation et non uniquement les situations relevant de l'évitement scolaire** qui ne permettent pas de rendre compte de l'ensemble des obstacles au droit à l'éducation.

RECOMMANDATIONS :

- ▶ **Créer un observatoire national de la non-scolarisation**, décliné territorialement et ayant pour objectif de :
 - Identifier, rassembler et coordonner l'action de l'ensemble des acteurs autour d'une approche décloisonnée, tant sur le diagnostic que sur l'accompagnement à l'accès aux droits ;
 - Dresser des portraits et un dénombrement précis de l'état de la scolarisation des enfants éloignés de l'école ;
 - Apporter des solutions adaptées à chaque situation et à chaque territoire ;L'UNICEF France recommande que cet observatoire soit placé sous l'autorité conjointe du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, du ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et du secrétariat d'Etat chargé de l'Enfance.
- ▶ **Renforcer la médiation scolaire et l'étendre à d'autres publics, dont ceux vivant dans les territoires ultra-marins**, notamment en Guyane et à Mayotte qui restent l'angle mort de la politique de résorption des bidonvilles malgré une forte concentration de l'habitat informel.

- ▶ Faciliter l'accompagnement des familles en **renforçant la démarche partenariale et la connaissance du dispositif de médiation scolaire par l'ensemble des acteurs du territoire.**
- ▶ **Renforcer les moyens et ressources des Centres d'information et d'orientation (CIO) et des Casnav** pour réduire les délais d'obtention des tests de positionnement et accroître le nombre de places disponibles en classes UPE2A-NSA (unité pédagogique pour élèves allophones arrivant non-scolarisés antérieurement).

CONCLUSIONS :

INTERVENANTES : Perrine GOULET, Députée et Présidente de la Délégation aux droits des enfants ; Michèle PEYRON, Députée et Vice-Présidente de la Délégation aux droits des enfants ; Adeline HAZAN, Présidente de l'UNICEF France.

- ▶ En guise de conclusion, Adeline Hazan a rappelé le caractère multidimensionnel de la pauvreté des enfants qui nécessite la mise en œuvre d'une **politique transversale et interministérielle**, ainsi que l'opportunité que représente le futur **Pacte des Solidarités** pour structurer une telle politique et réaffirmer les engagements pris par la France dans le cadre de la **Garantie européenne pour l'enfance**. A l'issue du colloque, ces demandes ont été adressées au Président de la République par le biais d'une [lettre ouverte](#) à l'initiative de l'UNICEF France et signée par 274 parlementaires, élus locaux et représentants de la société civile.
- ▶ Michèle Peyron a conclu les échanges de la journée en rappelant l'importance de **la prévention et de la lutte contre la pauvreté dès la petite enfance**. La création d'un **Service public de la petite enfance** devra, entre autres, répondre à cet enjeu en garantissant à chaque enfant l'accès aux modes de garde. Cela suppose de renforcer la capacité d'accueil (création de 200 000 à 380 000 nouvelles places) et de s'assurer de leur accessibilité par les familles en situation de précarité, tout en garantissant leur qualité et les conditions pour une revalorisation des métiers de la petite enfance.
- ▶ Enfin, Perrine Goulet a rappelé la nécessité d'une **collaboration entre l'Etat, les départements, les communes et les associations** pour mettre en œuvre une politique ambitieuse traitant la pauvreté des enfants dans son entièreté. Perrine Goulet a par ailleurs présenté les travaux de [la Délégation aux droits des enfants](#) dont elle assure la présidence :
 - **Réalisation d'une mission d'information portant sur les outre-mer**, avec une attention spécifique sur les violences faites aux enfants ;
 - Constitution d'un groupe de travail portant sur le **retour des enfants de zone de guerre syrienne**.
 - Audition des acteurs de la petite enfance afin de contribuer aux réflexions sur la **création d'un Service public de la petite enfance** ;
 - Intérêt pour la **protection des enfants et le numérique** ;
 - Réalisation d'une mission d'information sur **l'instruction des enfants en situation de handicap** (prochainement).